



LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ECOWAP/PDDAA

Niamey les 27, 28 et 29 Avril 2011



Plan de la présentation

- 1. Le contexte
- 2. Le dispositif institutionnel global
- 3. L'Agence régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
- 4. Les instances de consultation et de coordination
- 5. Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)



1. Le contexte Général 1/2

□ **La gouvernance et le pilotage de l'ECOWAP/PDDAA:**

□ *Une question centrale en raison:*

- *De la multiplicité des acteurs*
- *Des relations du secteur agricoles avec les autres secteurs de l'économie*

□ **L'ECOWAP/PDDAA,**

□ *Prévoit quatre institutions :*

- Le Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation
- Le Comité Inter-Départements pour l'Agriculture et l'Alimentation
- L'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation
- Le Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation



1. Le contexte Général 2/2

- Les principes majeurs de la gouvernance et du pilotage de l'ECOWAP/PDDAA
 - ▣ Le leadership de la CEDEAO
 - ▣ Partenariat
 - ▣ Transparence
 - ▣ Reddition
- Les principes subsidiaires:
 - ▣ Subsidiarité,
 - ▣ Proportionnalité,
 - ▣ Complémentarité
 - ▣ Régionalité,
 - ▣ Solidarité et progressivité



2. Le dispositif institutionnel global 1 / 3

□ Les missions du dispositif

▣ La mise en œuvre de l'ECOWAP, notamment :

- *Du Plan Régional d'Investissement Agricole*
- *Des instruments de politique*
- *Des outils financiers*
- *Des mécanismes de pilotage, de coordination et de contrôle*
- *Des outils d'information, de prospective et d'aide à la décision ;*
- *Des outils de suivi évaluation*



Le dispositif institutionnel global 2/ 3

□ Les fonctions du dispositif global

▣ Trois types de fonctions

- ***Les fonctions politiques*** relatives au pilotage, à la coordination et au suivi-évaluation ;
- ***Les fonctions techniques*** relatives à la mise en œuvre des programmes régionaux ;
- ***Les fonctions financières*** liées à la mise en œuvre des programmes régionaux

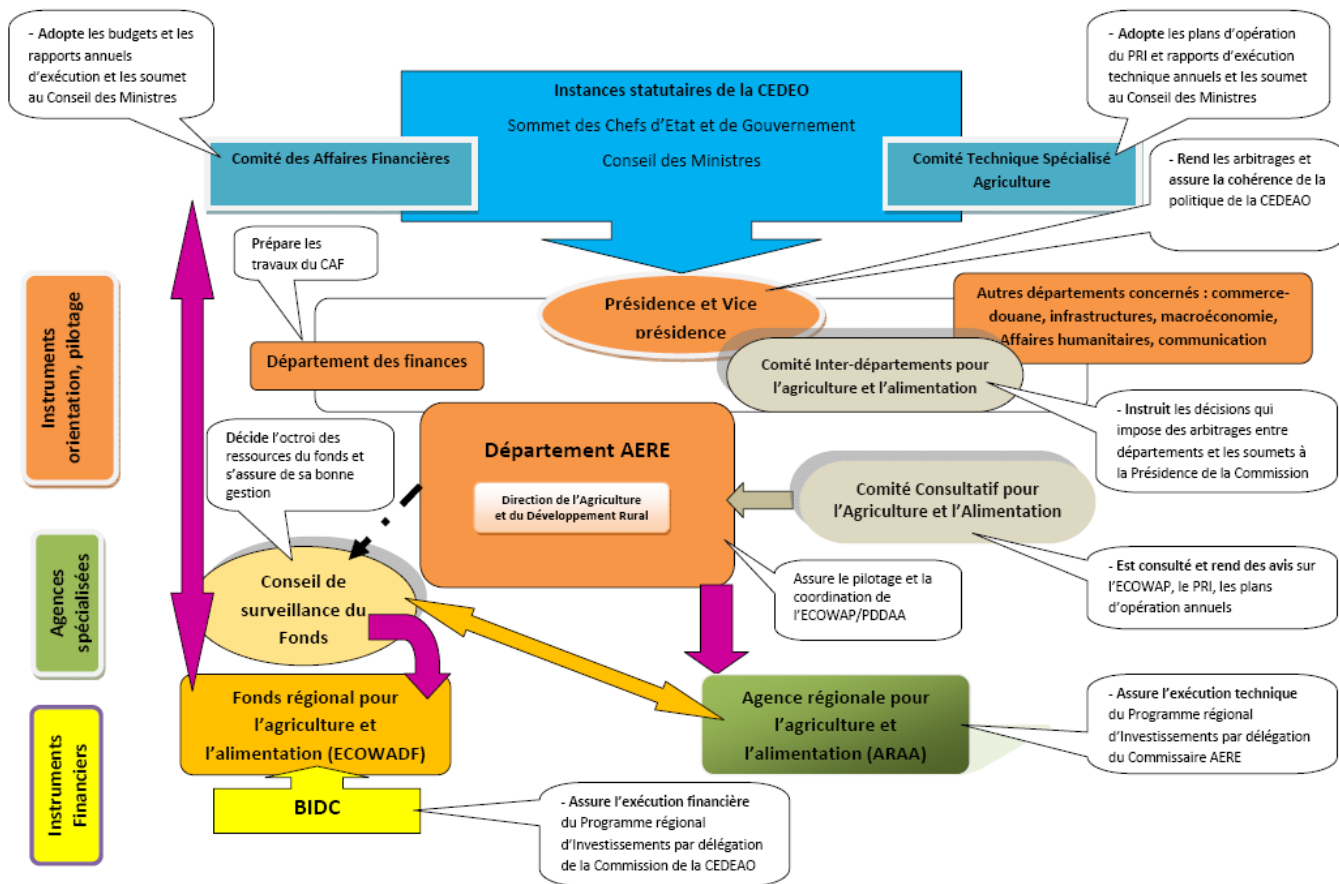


Le dispositif institutionnel global

- ***La coordination du dispositif global: un enjeu de première importance pour .***
 - ▣ Traduire les orientations retenues au niveau des priorités et des autres politiques sectorielles
 - ▣ Assurer la transparence des appuis
 - ▣ Mitiger les risques de chevauchement des différents appuis,
 - ▣ Assurer un réel leadership de la région dans le pilotage des programmes ;
 - ▣ Assurer une mobilisation et une concentration des financements autour des priorités retenues par la région ;
 - ▣ Disposer de mécanismes conjoints de suivi-évaluation



Le schéma organisationnel global





II. L'Agence pour l'Agriculture et l'Alimentation



L'ARAA

□ Objectif général:

D'assurer l'exécution technique des programmes et plans d'investissement régionaux concourant à l'opérationnalisation de la politique agricole de la CEDEAO, en s'appuyant sur les institutions, organismes et acteurs régionaux disposant de compétences avérées



L'ARAA

□ Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités d'intervention et d'action de la Commission de la CEDEAO, notamment du DARE,
- Coordonner dans une perspective de rationalisation, les activités et champs d'intervention des institutions techniques spécialisées dans les domaines agricoles et agro-alimentaires,
- Contribuer au renforcement des capacités des acteurs régionaux en matière de préparation des dossiers et de la mise en œuvre des activités.



L'ARAA

□ Statut :

□ **L'ARAA est une institution spécialisée de la CEDEAO:**

- Elle jouit d'une autonomie de gestion financière conformément aux dispositions en vigueur au sein de la CEDEAO,
- La tutelle de l'agence est assurée par le Commissaire en charge du DARE, agissant par délégation du Président de la Commission de la CEDEAO.



Structuration de l'ARAA 1/4

□ **Les principes:**

- La fonctionnalité de la structure
- Une couverture des trois objectifs spécifiques du Plan Régional d'Investissement agricole,
- Des lignes hiérarchiques claires ,
- Une gouvernance qui garantit la transparence
- De réelles capacités de contractualisation



Structuration de l'ARAA 2/4

□ Deux catégories d'organes:

▣ Des organes externes, notamment les:

- Instances décisionnelles de la CEDEAO,
- Les organes consultatifs (Comité Inter-départements et Comité Consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation)

▣ Des organes internes:

- La direction exécutive
- Les unités opérationnelles



Structuration de l'ARAA 3/4

- **La direction exécutive chargée**
 - ▣ du management de l'Agence
 - ▣ Coordination et de la préparation des devis programmes,
 - ▣ Centralisation des projets et programmes soumis à son instruction par les institutions régionales.
 - ▣ De commanditer les audits financiers et techniques de l'Agence.

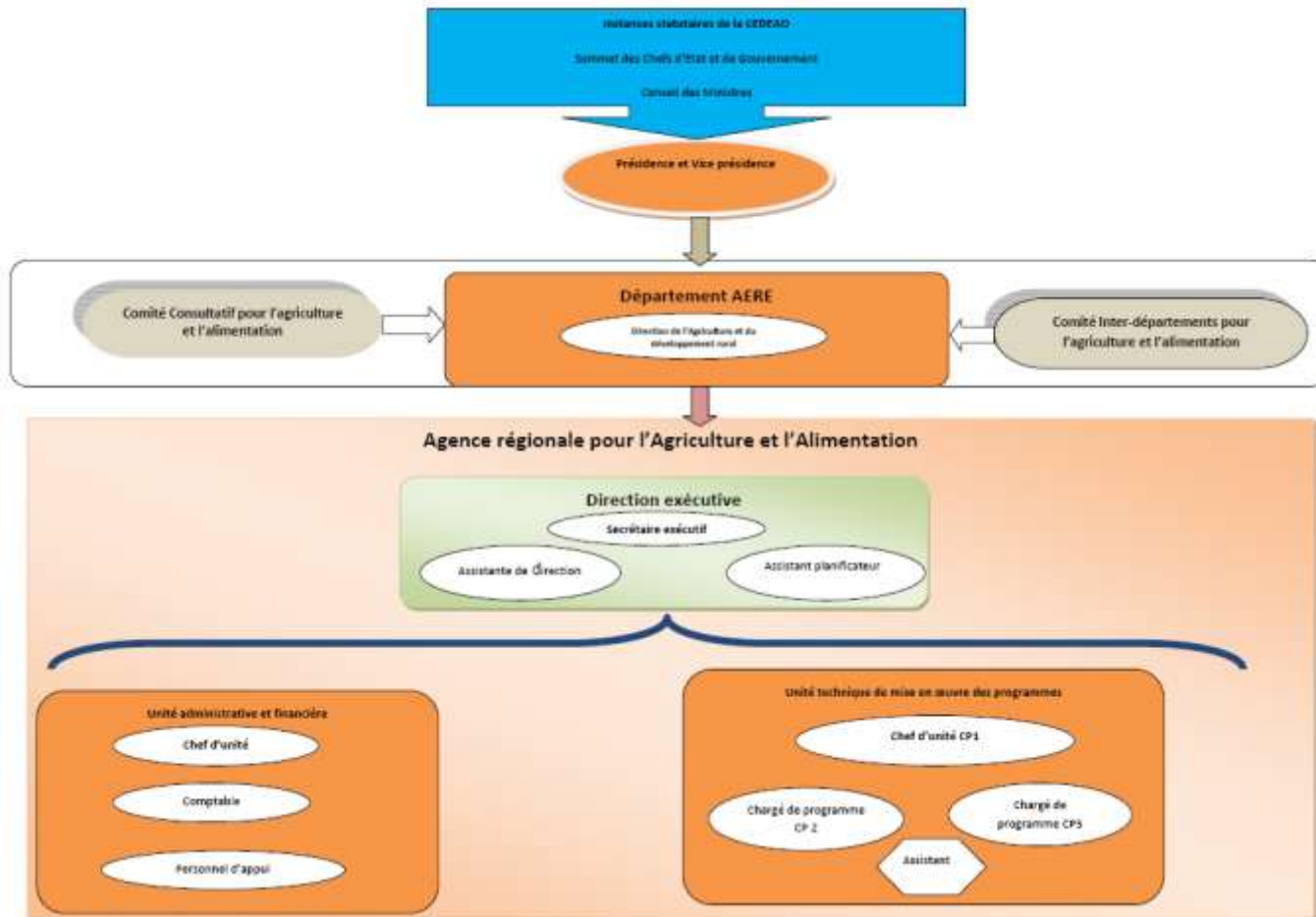


Structuration de l'ARAA 4/5

- Les unités opérationnelles, au nombre de deux:
 - ▣ **L'Unité administrative et financière**
 - ▣ **L'Unité technique de mise en œuvre des programmes**



Organigramme de l'ARAA





Les instances de consultation et de coordination:



Les instances de consultation et de coordination : le CCAA

- **Le Comité consultatif pour l'Agriculture et l'Alimentation; objet**
 - ▣ **Un espace de concertation**
 - ▣ **Un cadre d'institutionnalisation du partenariat multi acteurs**



Les instances de consultation et de coordination

- Mandat du CCAA:
 - ▣ Donner un avis sur les orientations de l'ECOWAP/PDDAA et sur le PRI ;
 - ▣ Donner un avis sur les orientations budgétaires ;
 - ▣ Examiner le rapport annuel de suivi-évaluation, le rapport d'exécution du Fonds Régional pour l'Agriculture et l'Alimentation ;
 - ▣ Soumettre toute question à la Commission de la CEDEAO que les membres jugent utiles dans le cadre de l'opérationnalisation de l'ECOWAP/PDDAA ;
 - ▣ Constituer un cadre d'échange sur les initiatives des différentes parties prenantes, dans un esprit de coordination ;
 - ▣ Assurer le suivi de la mise en œuvre du Pacte régional de Partenariat.



Les instances de consultation et de coordination

- Composition du CCAA:
 - ▣ Des représentants des institutions de la CEDEAO
 - ▣ Des représentants des Etats membres
 - ▣ Des représentants des organisations professionnelles
 - ▣ Les représentants des institutions régionales
 - ▣ Trois représentants des partenaires techniques et financiers désignés au sein du groupe de coordination des PTF
 - ▣ Deux représentants des ONG d'appui au développement agricole
 - ▣ Les invités extérieurs ou personnes ressources originaires ou non de la région



Les instances de consultation et de coordination

Le Comité Inter-départements pour l'Agriculture et l'Alimentation



Les instances de consultation et de coordination

- **Le comité inter départements pour l'agriculture et l'alimentation.**
 - ▣ **Objet** : veiller à la cohérence des politiques sectorielles au sein de la Commission,
 - ▣ **Mandat**: instruit et prépare les arbitrages rendus par la Présidence de la Commission ou soumises au Conseil des Ministres de la CEDEAO, ayant un impact sur le secteur agricole et qui reposent sur plusieurs politiques sectorielles ;



Les instances de consultation et de coordination

□ Le comité inter départements pour l'agriculture et l'alimentation

□ Composition:

- Du Vice Président de la Commission ;
- Du Commissaire en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau,
- Du Commissaire en charge de la macroéconomie,
- Du Commissaire en charge du commerce, de la fiscalité et des douanes,
- Du Commissaire en charge des infrastructures et de l'énergie,
- Du Commissaire en charge des affaires culturelles, du genre et de la communication (Département des affaires humanitaires)
- Du directeur du CCRE.



Les instances de consultation et de coordination

□ **Fonctionnement**

- Sous la présidence du Ministre en charge de l'agriculture du pays qui assure la présidence de la CEDEAO, le CCAA se réunit deux fois par an,
- Sous la présidence du Vice –Président de la Commission, le comité inter départements pour l'agriculture et l'alimentation se réunit une fois par an.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

■ Objectifs de ECOWADF:

- Assurer le financement du programme régional d'investissement,
- Canaliser, à terme, la plupart des ressources internes et externes mobilisées pour le financement des dimensions régionales de l'ECOWAP/PDDAA.
- Coordonner l'aide financière autour de la mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA.
- Compléter les mécanismes de financement nationaux mis en place par les Etats membres de la CEDEAO pour financer les PNIA.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- Les Principes Généraux
 - ▣ La BIDC : instrument de financement de la CEDEAO héberge ECOWADF
 - ▣ La gestion du Fonds sur la base de règles et de règles et procédures définies conjointement par la Commission et la BIDC
 - ▣ La mise en œuvre de conditions assurant la transparence de la gestion du Fonds



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Cohérence entre les domaines et critères d'intervention de la BIDC et les besoins de l'ECOWAP/PDDAA**
 - ▣ La quasi-totalité des domaines d'intervention de la BIDC se recoupe avec les besoins de l'ECOWAP,
 - ▣ les bénéficiaires éligibles prennent généralement en compte les partenaires de l'ECOWAP/PDDAA



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Les besoins et sources potentielles de la politique**
 - ▣ Quatre « guichets » en lien avec les domaines thématiques d'intervention :
 - Appui à l'intégration régionale
 - Appui à la sécurité alimentaire
 - Appui à l'innovation et au renforcement de capacités
 - Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional,



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Le Guichet « Appui à l'intégration agricole régionale » est dédié:**
 - ▣ Intensification agricole
 - ▣ Transformation et commercialisation des produits agricoles
 - ▣ Gestion des ressources partagées



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- Le guichet « sécurité alimentaire » : il recouvre les besoins suivants :
 - ▣ Enveloppe de cofinancement des programmes nationaux de filets sociaux
 - ▣ Constitution et entretien du stock régional de sécurité
- Le guichet « Appui à l'innovation et au renforcement des capacités »
 - ▣ Enveloppe « appui à la recherche, diffusion des bonnes pratiques, échanges d'expériences, capitalisation, mise en réseau sur des thématiques d'intérêt régional »,
 - ▣ Enveloppe « renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- Le guichet « Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire régional »
 - ▣ Réglementation / législation, normalisation, certification et contrôle qualité communautaires ;
 - ▣ Dispositifs d'information et d'aide à la décision ;
 - ▣ Coordination et harmonisation régionale des politiques nationales ;
 - ▣ Négociations internationales ;
 - ▣ Appuis aux institutions techniques de coopération régionales ;
 - ▣ Etudes et évaluations.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

Nature des besoins	Guichets	Sources
Missions régaliennes de la Commission de la CEDEAO * réglementation, législation, normalisation, * information * harmonisation des politiques * négociations internationales	- Budget Commission auprès du DAERE - Guichet Ecowadf « appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire »	- Direction des Finances de la Commission ; - Fonds ECOWADF
Prêts * investissements productifs * lignes de crédit pour la commercialisation	- Secteur bancaire privé, - Banques régionales ou à capitaux mixtes	- Banques régionales et internationales de développement - Banques commerciales
Subventions * intrants * petits équipements * filets sociaux * investissements immatériels	- Fonds ECOWADF : guichet « Appui à l'intégration régionale », guichet « Sécurité alimentaire », guichet « appui à l'Innovation et renforcement des capacités » et guichet « Appui au cadre politique, institutionnel et réglementaire »	- Banque hébergeant le fonds ECOWADF (BIDC) - autres bailleurs de fonds agissant en bilatéral - fondations

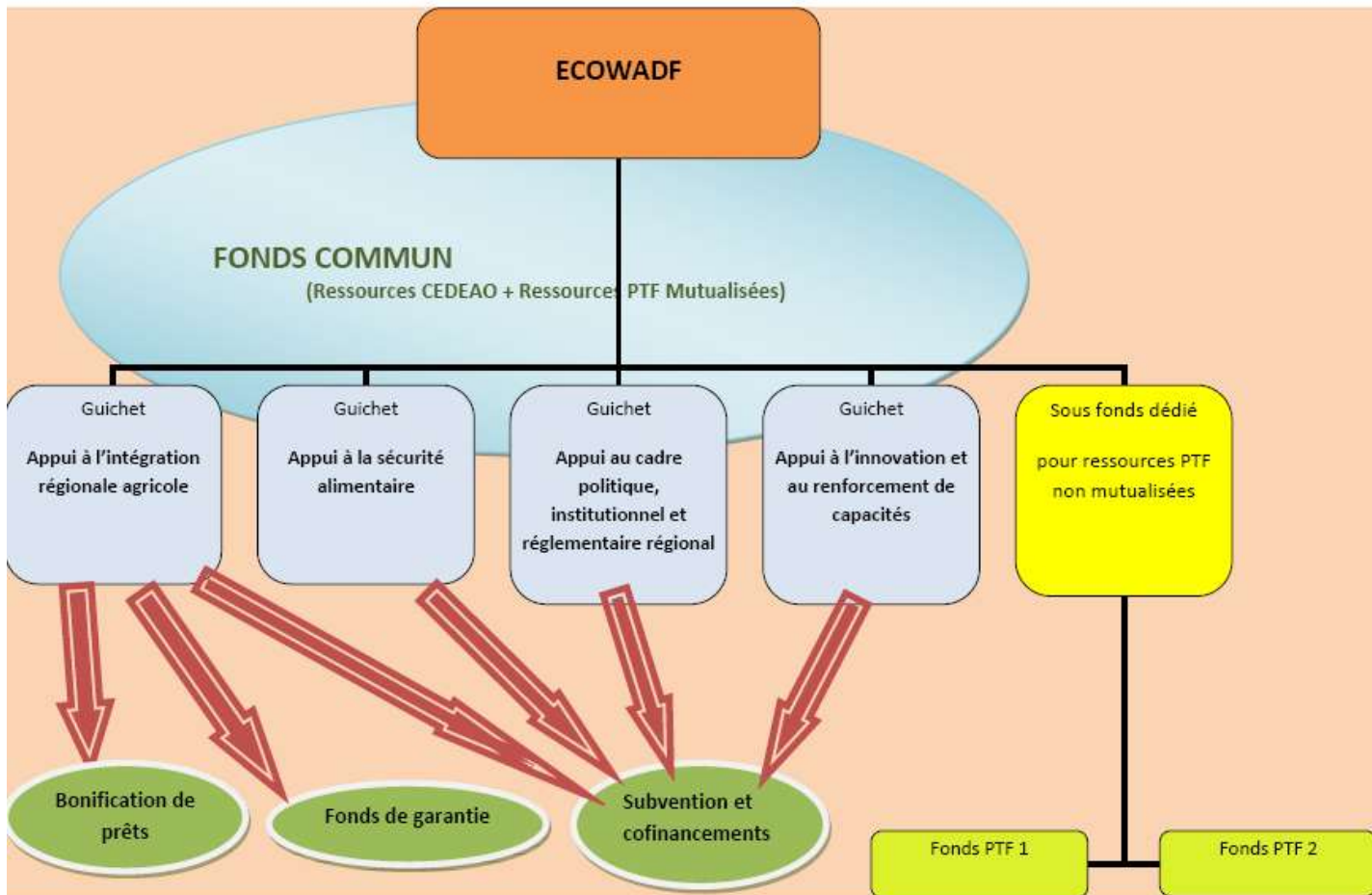


Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

Nature des besoins	Guichets	Sources
Dotation aux investissements * réseaux distributeurs * infrastructures commerciales et stockage * infrastructures communes	- Fonds ECOWADF : guichet « Appui à l'intégration régionale », guichet « Sécurité alimentaire » ;	- Banque hébergeant le fonds ECOWADF - autres bailleurs de fonds agissant en bilatéral
Bonification des prêts * intrants * équipements	- Fonds ECOWADF : guichet « Appui à l'intégration régionale » - fonds propres BIDC	- Banque hébergeant le fonds ECOWADF
Fonds de garantie * crédit intrants et équipements * crédit commercialisation	- Fonds ECOWADF : guichet « Appui à l'intégration régionale »,	- Banque hébergeant le fonds ECOWADF - autres institutions financières



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)





Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les instruments:

▣ Les subventions:

- Financer les programmes d'investissements immatériels : ;
- Financer ou cofinancer des investissements matériels : ;
- Cofinancer des politiques ou programmes nationaux de subventions aux intrants, équipements de production et de transformation ;
- Promouvoir les innovations et financer les programmes de renforcement des capacités



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les instruments_

- La bonification des taux d'intérêts : pour réduire le coût du crédit dans différents domaines, notamment l'approvisionnement en intrants et en équipements pour la production et la transformation, ainsi que la commercialisation.
- La garantie des prêts : cet outil est destiné à assumer une part du risque encouru par les établissements bancaires pour faciliter leur investissement dans le financement de l'agriculture.
- Les prêts : cet outil ne figure pas en tant que tel dans l'architecture du dispositif de financement. Les lignes de crédit sont ouvertes par les banques commerciales et/ou les banques de développement. Le fonds régional n'intervient que pour fournir des cautions ou des bonifications d'intérêts.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ Les sources de financement

- contributions à la mise en place de fonds de garantie :
- Les contributions sous forme de dons
- Les contributions sous forme de lignes de crédit
- Enfin, les contributions directes des acteurs privés_



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- **Principes d'intervention du fonds régional et éligibilité:**
 - ▣ Il prend en charge le financement des actions strictement régionales, qui relèvent de la souveraineté de la région ;
 - ▣ Il intervient en cofinancement de programmes nationaux



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- La gouvernance du fonds : deux instances de gouvernance

- ▣ **Les instances partagées**

- À développer avec la BIDC, en lien avec ces propres instances



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- Les instances spécifiques
 - ▣ ***Le Conseil de surveillance***
 - ▣ Il vérifie l'éligibilité des actions, des acteurs porteurs de projets, des conditions d'intervention du Fonds ;
 - ▣ Il décide l'octroi des ressources du fonds et son Président cosigne les Conventions de financement, avec le Président de la BDC ;
 - ▣ Il désigne un Commissaire aux comptes ;
 - ▣ Il contrôle l'utilisation des ressources et mobilise les audits externes ;
 - ▣ Il rend compte du fonctionnement du Fonds aux instances de la CEDEAO, de la BDC et aux partenaires financiers du fonds.



Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

□ ***Les instances internes :***

▣ ***Le comité technique d'appui au Conseil de Surveillance***

- Il est chargé, en particulier, de l'instruction des projets soumis par l'Agence
- Fonds hébergé à la BIDC

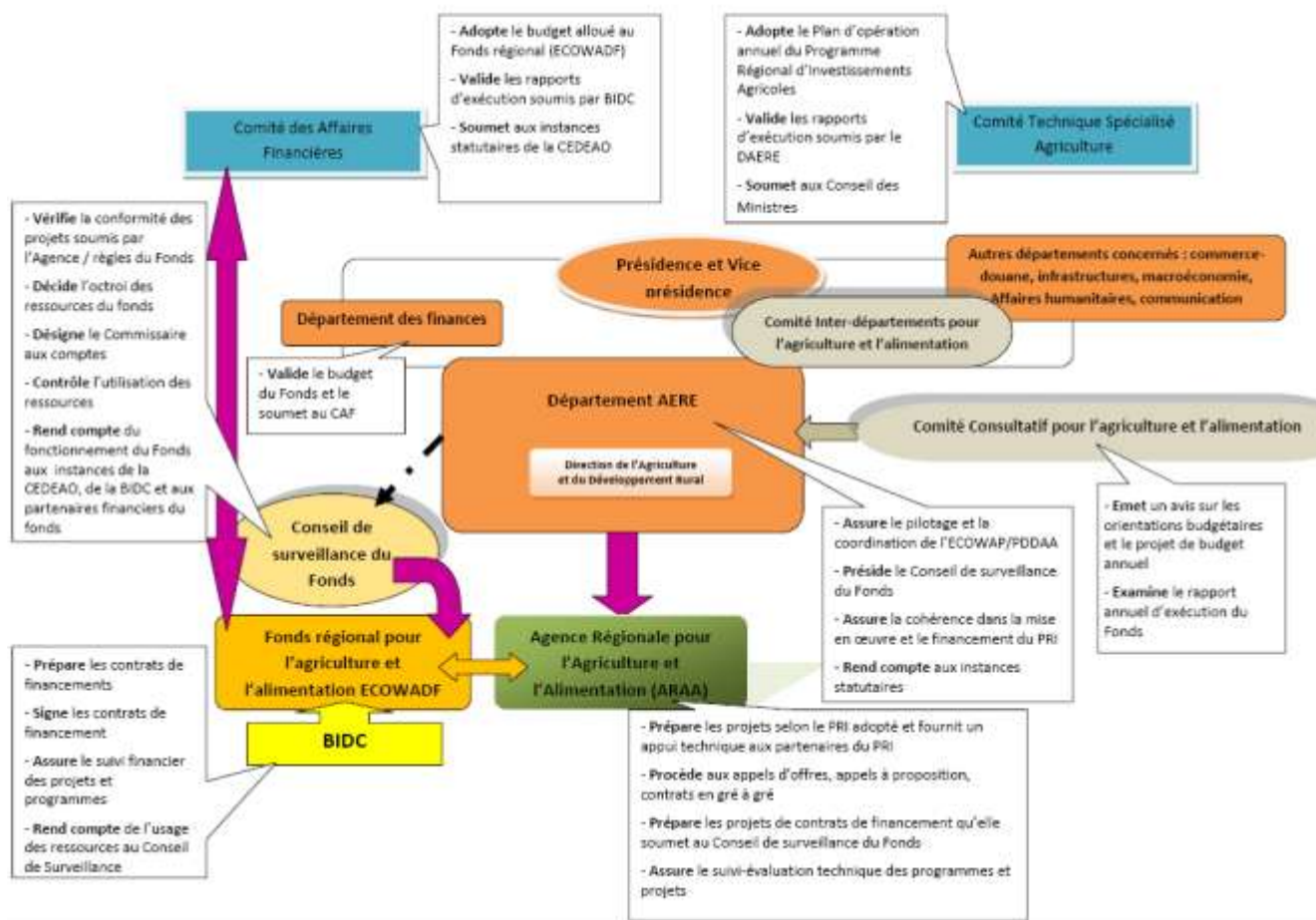


Le Fonds régional pour l'agriculture et l'alimentation (ECOWADF)

- ***L'unité de gestion de l'ECOWADF au sein de la BIDC***
 - ▣ ***Mise en place d'une unité constituée d'un pool*** de deux à trois experts financiers, ayant une bonne connaissance des questions agricoles, spécialement affectés au montage et au suivi des conventions de financement relevant de l'ECOWADF

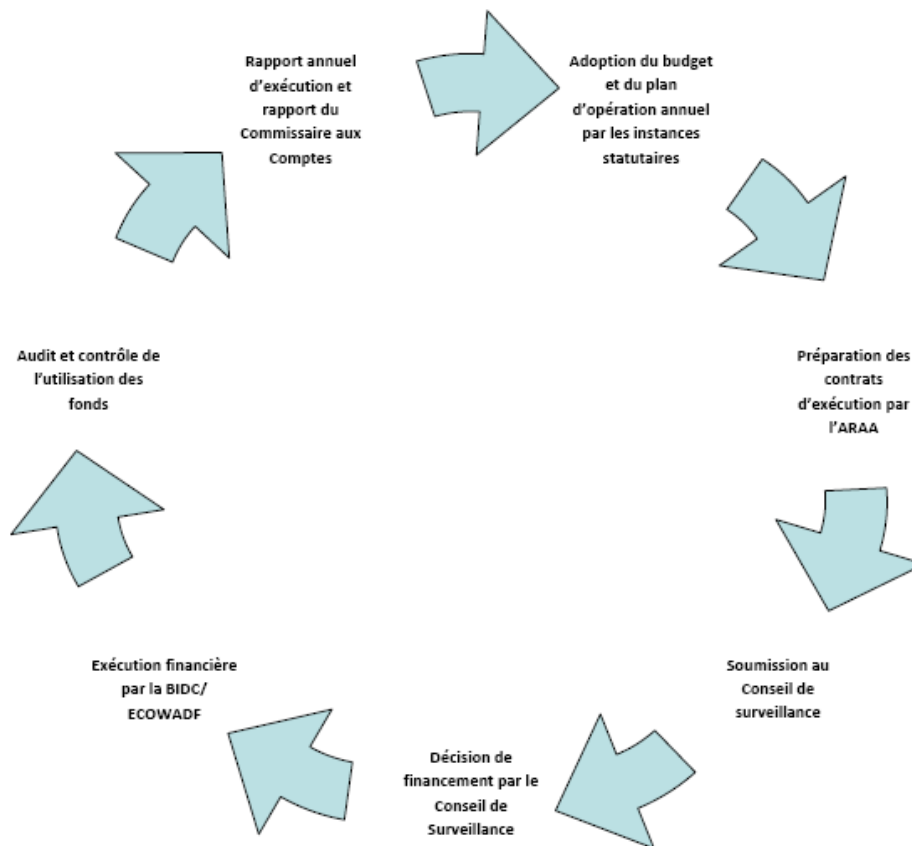


Schéma organisationnel du mécanisme financier





Le cycle de fonctionnement de l'ECOWADF





Je vous remercie